

**SERVICE DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

Administration communale  
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. 026 664 80 00  
commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch

**Cabane bourgeoisiale des Verdières  
Formulaire de location**

Société	
Personne majeure responsable Adresse	
No de téléphone (si possible portable)	
Genre de manifestation	
Date	
Tarif de location	<b>CHF 160.00 / par jour</b>
Une fois en possession de la clé, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec le responsable de la cabane pour effectuer un état des lieux.	Responsable de la cabane : M. Eric Barraud (tél. +41 79 566 72 39)

**Conditions valables dès le 01.01.2018****Art. 1**

La cabane bourgeoisiale de la forêt de Verdières est louée aux groupements, sociétés ou personnes qui en font la demande.

**Art. 2**

Les réservations sont faites auprès de l'Administration communale au moyen de la formule officielle au plus tard deux semaines avant la date de la réservation.

**Art. 3**

Les locaux et leurs abords devront être remis en parfait état avant 9h00 le lendemain. En cas de remise des locaux dans un état jugé insatisfaisant, les frais encourus seront facturés au locataire. Les déchets doivent être évacués par le locataire.

**Art. 4**

Tous les dégâts ou pertes de matériel devront être signalés à l'Administration communale par le responsable de la cabane. Le locataire s'engage à en supporter les frais.

**Art. 5**

Un dépôt de garantie peut être demandé et sera restitué après qu'un contrôle et un inventaire aient été effectués par une personne mandatée par l'Administration communale, sous réserve d'éventuels dégâts.

**Art. 6**

Les clés sont retirées la veille de la location durant les heures de bureau, auprès de l'Administration communale. Elles sont rendues au responsable de la cabane qui est mandaté par la Commune lors d'un rendez-vous avec ce dernier ou seront déposées à l'Administration communale selon accord préalable.

**Art. 7**

Le prix de location est de CHF 160.00/jour. La cabane peut être louée plusieurs fois par week-end. Une copie de la confirmation de la location est envoyée au responsable de la cabane désigné par la Commune.

**Art. 8**

En cas de dédit survenant moins d'une semaine avant le jour de location, un montant de CHF 50.00 sera facturé.

**Art. 9**

La location sera facturée après la reddition des locaux.

**Art. 10**

Le Conseil communal est habilité à statuer sur les cas non prévus dans les présentes conditions.

**En signant ce document, l'organisateur s'engage à être en possession d'un plan de protection à jour selon les directives émises par les autorités compétentes concernant le covid-19 et s'engage à le faire respecter.**

Signature du locataire ..... Date .....

---

## Confirmation

En réponse à votre demande formulée ci-dessus, nous vous confirmons que la cabane des Verdières vous sera réservée le

**Ce contrat est établi sous réserve de nouvelles directives en lien avec le covid-19. Un plan de protection doit être établi par les organisateurs. Des contrôles peuvent être effectués par les instances cantonales habilitées.**

Estavayer-le-Lac, le .....

SECTEUR DE L'ACCUEIL, CONTRÔLE DE L'HABITANT

Collaboratrice administrative

**Copies à :** M. Eric Barraud, Responsable de la cabane  
Service des finances  
Dossier